

## L'intersyndicale se réunit sans FO et la CFTC *le Figaro* 819

Les centrales vont discuter à six de la suite à donner à leur mouvement unitaire.

LE DÉBUT de la fin. FO et la CFTC ne participeront pas aujourd'hui, dans les locaux de la CFE-CGC, à l'intersyndicale qui doit débattre des suites à donner à la mobilisation unitaire engagée depuis le début de l'année. « *Les autres n'ont pas voulu changer de date, plaident-on à la CFTC. Nous avons prévenu que nous serions en bureau confédéral et qu'il serait impossible d'envoyer quelqu'un.* » Quant à FO, ses négociateurs ont « *d'autres choses à faire* » et ne sont pas disponibles avant le 15.

« *Quand on veut, on peut* », rétorque-t-on à la CFDT, où l'on fait valoir que Marcel Grignard, le numéro deux, quittera en cours de

séance la commission exécutive de sa centrale pour se rendre à la réunion. Et que Maryse Dumas, son homologue à la CGT, a quant à elle annulé sa participation à un meeting important de Bernard Thibault à la Mutualité.

### Simple réunion de travail

« *Il était urgent que l'intersyndicale se réunisse* », justifie Marcel Grignard, qui évoque toutefois une simple « *réunion de travail* » et ne voit pas dans les défections de FO et de la CFTC une volonté de leur part de quitter l'intersyndicale. « *On va faire un point sur la rentrée et prendre rendez-vous pour une prochaine réunion unitaire* », promet-il. « *On va discuter de ce qu'on peut faire à six pour l'emploi dans les entreprises et tenter de caler des actions au plus près des bassins d'emploi en difficulté* », abonde Jean Grosset, de

l'Unsa. Mais aussi tenter d'avancer sur les conditions d'une mobilisation unitaire le 7 octobre, lors de la Journée mondiale de promotion du travail décent.

Il n'empêche, cette rentrée en ordre dispersée augure mal de la suite. L'intersyndicale s'est réunie une quinzaine de fois en un an sans qu'il y ait, malgré les avis dissonants sur la stratégie à adopter, un seul absent. « *La pression des salariés est moins forte cette année, et certaines organisations en profitent pour prendre des postures* », analyse un membre de l'intersyndicale. « *FO cherche à afficher sa différence et a réussi à convaincre la CFTC de marquer la sienne* », décrypte un autre, qui voit la confirmation de la constitution d'un axe FO-CFTC pour contrer l'alliance CGT-CFDT.

MARC LANDRÉ

La perspective d'une hausse du forfait hospitalier et d'une baisse du taux de remboursement de certains médicaments a déclenché un tir de barrage hier. Les frais d'hospitalisation restent largement pris en charge, mais certains patients sont pénalisés.

## Levée de boucliers contre la hausse du forfait hospitalier

Les échos 8/9

En reconnaissant qu'il envisage de relever le forfait hospitalier et de moins bien rembourser certains médicaments, le gouvernement vient de relancer un débat politiquement sensible : celui de l'évolution de la prise en charge des dépenses de santé. Le ministre du Budget a confirmé hier que le relèvement du forfait hospitalier était envisagé, sans que rien ne soit décidé sur son niveau. Les réactions ne se sont pas fait attendre : « *Impôt sur les malades* » pour le Parti communiste, mesure « *profondément choquante* » pour le PS, « *inacceptable* » pour la FNATH (accidentés de la vie). « *A ce train de réductions annuelles, l'assurance-maladie ne couvrira pas plus de 50 % de nos dépenses de santé en 2025* », a même calculé le CISS, qui regroupe une trentaine d'associations de patients. « *L'augmentation du forfait journalier hospitalier ne figure absolument pas parmi les propositions qui avaient été remises au gouvernement en juillet dernier par les conseils des caisses d'assurance-maladie* », a ajouté Michel Régeureau, président (CFDT) du conseil d'administration de la CNAM, furieux de voir plusieurs ministres (Roselyne Bachelot, Luc Chatel) se réfugier derrière une proposition des « *partenaires sociaux* ».

### « Des chiffres trompeurs »

Le gouvernement crie à la caricature. La part des dépenses d'hospitalisation prises en charge par la Sécurité sociale ne recule que très peu sur le long terme. En douze ans, de 1995 à 2007, elle est passée de 92,2 % à 91,1 % (voir graphique). Et, dans le même temps, la part assurée

### Le financement de la dépense hospitalière

	1995
Ensemble des hôpitaux, en mds €	47,6
Sécurité sociale	92,2 %
Etat	1,1 %
Organismes complémentaires	3,4 %
Ménages	3,3 %

« Les Echos » / Source : Haut Conseil pour l'avenir

par les ménages a même reculé, passant de 3,3 % à 2,5 %, parce que les organismes complémentaires (mutuelles, assurances) ont pris le relais. Les plus défavorisés, comme les bénéficiaires

de la CMU, sont quant à eux exonérés des dépassements d'honoraires ou du forfait hospitalier.

« *Mais ces chiffres sont trompeurs, analyse Bruno Palier, chercheur du CNRS à Sciences po, car ils agrègent des situations très différentes.* »

Les personnes qui souffrent de maladies graves ou chroniques (cancer, diabète) bénéficient du régime des affections de longue durée, qui assure une prise en charge à 100 % pour tous les soins relevant de leur pathologie. « *Mais, pour tous les autres, c'est-à-dire l'immense majorité des Français, la prise en charge recule, notam-*

*ment pour ceux qui n'ont pas de mutuelle - 8 % des Français - ou une mauvaise couverture complémentaire* », insiste le chercheur. Le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie avait soulevé le problème spécifique du forfait hospitalier au printemps. « *Les frais hospitaliers sont à la fois de très loin les mieux couverts en moyenne et, en même temps, les premiers responsables des taux d'effort excessifs, notamment pour les ménages modestes dépourvus de couverture complémentaire ou dont le contrat n'offre que des garanties limitées*, notait-il dans un rapport. *On devrait corriger ces situations.* »

Eric Woerth souligne, de son côté, que la prise en charge des soins hospitaliers ne changera pas et que le prix de l'hébergement (formalisé par le forfait) n'a pas été augmenté depuis trois ans. « *Les frais représentent 35 euros en moyenne. Aujourd'hui, on en demande 16, je pense qu'on peut aller un peu plus loin* », a-t-il déclaré sur Europe 1. Il a par ailleurs promis « *des mesures de plus en plus sévères pour lutter contre ceux qui prennent des arrêts maladie qui ne sont pas justifiés* ».

VINCENT COLLEN